

Introduction

Le projet de l'OCDE de soutien à la mise en place d'un cadre d'intégrité en Tunisie a été lancé au lendemain de la Révolution afin d'appuyer les efforts de mise en place d'un mécanisme permanent contre la corruption en Tunisie. Ce soutien a pris différentes formes, notamment :

- une série de missions de terrain pour faire un premier diagnostic du cadre législatif et institutionnel existant pour prévenir la corruption dans le secteur public ;
- un dialogue approfondi sur les politiques publiques, tant au lendemain de la Révolution qu'après la mise en place du gouvernement en décembre 2011 afin de créer un consensus national autour des choix de réformes ;
- le partage des bonnes pratiques internationales et des leçons tirées par les expériences d'autres pays en la matière, notamment au travers du présent rapport.

Les différentes étapes du projet, qui s'est inscrit dans un contexte politique changeant, sont présentées dans cette introduction.

La lutte contre la corruption : une priorité immédiate au lendemain de la Révolution

En réponse à la demande des citoyens, la lutte contre la corruption s'est inscrite parmi les priorités du gouvernement d'intérim. Ainsi, une Commission nationale d'investigation sur la corruption et la malversation (CNICM) a été mise en place en février 2011 pour enquêter sur les abus de l'ère Ben Ali et soumettre des propositions d'action au gouvernement pour renforcer la lutte et la prévention de la corruption. Grâce à un financement du Fond du Programme du partenariat Arabe¹ du ministère des Affaires étrangères du Royaume-Uni, l'OCDE a lancé un projet de soutien à la Tunisie en vue de mettre en place un cadre national d'intégrité sur la base de bonnes pratiques internationales. Une première conférence a donc été organisée conjointement avec la CNICM sur la corruption et la malversation les 22-24 septembre 2011 à Hammamet en Tunisie pour créer un consensus

national sur les mesures prioritaires à mettre en place en matière de lutte contre la corruption.

Une collaboration avec l'OCDE qui s'est inscrite dans le temps et dans les priorités du nouveau gouvernement

Le gouvernement mis en place en décembre 2011 et dirigé par Hamadi Jebali a renouvelé son engagement à la prévention de la corruption notamment à travers la nomination d'un ministre de la Gouvernance et de la Lutte contre la corruption et a également renforcé la collaboration avec l'OCDE en la matière. Ainsi, une conférence sur le « Renforcement du cadre d'intégrité et de prévention de la corruption » a été organisée conjointement avec le nouveau gouvernement et la CNICM. Tout en se basant sur les conclusions de la conférence de Hammamet et du rapport final de la Commission d'investigation sur la corruption et la malversation, cette conférence a été l'occasion de :

- discuter du processus de renforcement d'un cadre national de prévention et de lutte contre la corruption sur la base du dialogue entre les pairs, de bonnes pratiques internationales et du cadre d'intégrité développé par l'OCDE ;
- impliquer toutes les parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé dans le développement de ce cadre ;
- identifier des réformes prioritaires, notamment la formulation de politiques spécifiques de prévention de la corruption dans des domaines à risques tels que les marchés publics.

Les participants à la conférence qui représentaient l'administration publique dans son ensemble, le secteur privé et la société civile ont convenu des conclusions suivantes :

- concevoir un cadre d'intégrité et de prévention de la corruption sur la base d'un diagnostic des cadres législatif et institutionnel existant pour lutter contre la corruption ;
- mettre immédiatement en place un organe permanent spécialisé dans la lutte contre la corruption afin de mettre en œuvre le cadre d'intégrité et de prévention de la corruption ;
- mettre en place des politiques spécifiques de prévention de la corruption afin de démontrer les progrès accomplis aux citoyens. Celles-ci incluent un régime transparent de déclaration de patrimoine pour les membres du nouveau Cabinet, la définition de

normes de conduite pour la fonction publique, le renforcement de la transparence et l'intégrité dans les marchés publics ;

- impliquer les parties prenantes clés, y compris la société civile et le secteur privé dans la conception et la mise en œuvre de politiques de prévention de la corruption.

Une première évaluation des lacunes du cadre législatif et institutionnel en matière de prévention de la corruption

Le présent rapport examine le cadre législatif et institutionnel en la matière en vue d'apporter un premier éclaircissement sur les mesures qui doivent encore être mises en place par le gouvernement. Par ailleurs, il fournit des bonnes pratiques sur la base des leçons tirées des expériences dans les pays de l'OCDE et des pays du Moyen Orient et d'Afrique du Nord dans la mise en place de politiques de prévention de la corruption.

L'objectif du présent rapport est double. Il s'agit, d'une part, de fournir une évaluation d'ensemble de la situation actuelle en matière de prévention de corruption dans la Tunisie post-révolutionnaire, au 1er trimestre 2012. D'autre part, l'objectif est d'attirer l'attention des autorités tunisiennes sur les expériences, leçons, bonnes pratiques et ressources pertinentes par rapport aux enjeux clés qu'elles vont devoir affronter.

Le rapport se base sur les entretiens avec les représentants des institutions publiques tunisiennes, de la société civile et du secteur privé réalisés lors de deux missions de terrain du 12 au 17 décembre 2011 et du 15 au 17 février 2012, ainsi que les conclusions de la conférence internationale sur « le Renforcement d'un cadre national d'intégrité et de prévention de la corruption », qui s'est tenue à Tunis les 13 et 14 février 2012. Des analyses et des données complémentaires ont également été fournies par Neila Chaabane de la Commission nationale d'investigation sur la corruption et la malversation et par Hadj Aissa, Professeur à l'École nationale d'administration de Tunisie.

Cette étude entend représenter une introduction aux enjeux de la corruption et de la lutte contre la corruption en Tunisie en 2012. Elle offre un aperçu des principales questions qui doivent être posées. Des évaluations plus approfondies devront néanmoins être réalisées concernant chacun des domaines (ou sous-secteurs) spécifiques mentionnés dans le rapport. De ce fait, ce rapport doit être considéré comme une première étape et non comme une évaluation définitive sur le sujet.

Ce rapport se concentre principalement sur le cadre de prévention de la corruption, même si de brèves évocations seront faites concernant les aspects relatifs à la répression et à l'application des lois qui sont nécessaires à la mise en place d'un cadre d'intégrité en vue de garantir qu'il n'y ait plus d'impunité au sein de l'administration publique en Tunisie, notamment au plus haut sommet de l'État. Les marchés publics étant l'un des domaines les plus vulnérables à la corruption, la seconde partie de ce rapport examinera les mesures à mettre en place pour renforcer la transparence et l'intégrité du système de marchés publics tunisien.

Note

1. Arab Partnership Programme Fund.



Extrait de :

OECD Integrity Review of Tunisia

The Public Sector Framework

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264194175-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Introduction », dans *OECD Integrity Review of Tunisia : The Public Sector Framework*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264193574-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.